



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil communal

PREAVIS N° 4/2022

Objet : Travaux de rénovation, d'optimisation énergétique et de mises aux normes de sécurité - Centre Sportif Vallée de Joux

Monsieur Le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour la réalisation de travaux de rénovation des locaux, de mise aux normes de sécurité et d'optimisation énergétique du Centre Sportif.

Historique

Le projet du Centre Sportif de la Vallée de Joux a été voté en 1985 et la demande de crédit pour la construction en 1988. Les travaux de construction des bâtiments ont, quant à eux, débuté en 1989, avec la cérémonie de la pose de la première pierre le 28 avril 1990. Les infrastructures furent ouvertes au public en juillet 1992 et l'inauguration officielle eut lieu le 5 septembre 1992.

A l'origine, le Centre Sportif comprenait :

- Le bâtiment de la piscine
- Le bâtiment de la salle omnisports (3 tiers)
- Le bâtiment de la patinoire, y compris la buvette, sur un étage

Les travaux de finition dureront jusqu'en 1994. En 1995, une première extension est déjà envisagée avec des tennis et un terrain multisports.

En 2005, des travaux d'extension et d'amélioration de l'infrastructure d'accueil du Centre Sportif et de l'Office du Tourisme sont menés afin de construire une réception commune aux deux entités, telle qu'elle existe aujourd'hui.

En 2006-2007, la transformation de la buvette en restaurant est réalisée, suivie, en 2007-2008, par la construction des deux bâtiments de logements (collectifs et appartements).

D'autres travaux importants ont ponctué l'évolution des infrastructures du Centre Sportif avec, notamment, le changement des bandes de la patinoire en 2004 et le remplacement de

l'installation de froid de cette dernière en 2006. Parallèlement, des panneaux solaires sont installés sur les toits existants.

En 2015, le Centre Sportif continue son extension en construisant l'espace « Bien-être » et la salle de musculation.

Depuis 30 ans, les bâtiments « primaires » du complexe du Centre Sportif ont connu les entretiens courants et nécessaires permettant de garantir la sécurité et la pérennité des infrastructures initiales. Toutefois, les normes ayant évolué et les installations vieillissant naturellement, il est aujourd'hui essentiel d'envisager des travaux de plus grande envergure et de mise aux normes. A titre d'exemple, le sol de la salle omnisports a 30 ans. La durée de vie de ce genre d'installation est normalement de 15-20 ans. Il en va de même pour les façades et les toits en tôles.

Les enjeux énergétiques nous contraignent également à envisager des adaptations conséquentes des bâtiments afin de pouvoir relever les défis d'économie d'énergie, en adéquation avec une exploitation durable des installations.

Les travaux 2021

Lors du budget 2020, les 3 municipalités ont demandé à leurs Conseils Communaux la possibilité d'augmenter la subvention communale de 20% durant 3 ans pour effectuer certains des travaux décrits dans ce préavis. Le Conseil Communal de la Commune du Chenit n'a pas suivi la Municipalité et accordé uniquement une augmentation de 10% pour une année, accompagné du vœu que la Municipalité revienne avec un préavis détaillé des besoins du Centre Sportif. C'est ce préavis, avec une réactualisation des travaux, qui est donc présenté aujourd'hui.

L'augmentation de 10%, qui a été acceptée dans le budget 2020 par les 3 communes, soit CHF 208'850.- a été utilisée en grande partie, comme suit :

En 2021 : CHF 86'000.-

- Remplacement tracteur
- Installation de détecteurs de mouvements
- Détartrage des chaudières

Planifiés en 2021 et réalisés en 2022 : CHF 110'000.-

- Remise aux normes des sorties de secours de la salle omnisports
- Réalisation de divers travaux de peinture/carrelage/retouches dans les différents bâtiments
- Finalisation des travaux de rénovation de l'ancien centre espagnol

Les travaux 2022-2024

La réalisation des travaux listés ci-dessous est prévue sur 3 ans, pour une enveloppe globale évaluée à ce jour à CHF 1'985'300.- (mais susceptible de varier en fonction de la fluctuation du prix des matériaux). Le périmètre des travaux englobera les installations suivantes :

Patinoire : montant estimé CHF 789'400.-

- Projet de tour de refroidissement
- Changement des bandes Plexiglas
- Réfection façades, peintures et portes

- Changement des lumières par du LED
- Système son et panneaux score
- Travaux sur la dalle

Salle Omnisports : Montant estimé CHF 380'900.-

- Réfection des sols
- Réfection façades, toit et peintures
- Remplacement rideaux
- Rafrâichissement vestiaires, WC et douches
- Système son
- Aménagement extérieur

Tennis : Montant estimé CHF 267'400.-

- Etude pour sonder les 4 terrains
- Remise en état des terrains
- Montage, démontage de la bulle

Piscine : Montant estimé CHF 159'500.-

- Rénovation toit et installation de panneaux solaires
- Réfection façades, peintures et portes
- Changement des lumières par du LED

Divers et autres projets de rénovation : Montant estimé CHF 388'100.-

- Hébergement : réfection des appartements
- Restaurant : frais d'étude pour cuisine et changement du mobilier
- Rafrâichissement salles fitness et spinning
- Autres projets en lien avec l'optimisation de la sécurité

La volonté est de travailler au maximum avec les entreprises locales afin de soutenir l'économie régionale. Cela aura également l'avantage incontestable de bénéficier de garanties de service après-vente solides.

Une liste détaillée des travaux et des prix a été remise à la Commission des Finances le 8 mars 2022 dans le cadre de la préparation de ce préavis. La Commission de Gestion a, pour sa part, procédé à une visite des installations le 16 mars 2022.

Financement

Les travaux ont été échelonné en 3 étapes et la clé de répartition se fera comme à l'accoutumée. Soit, au nombre d'habitants de chaque Commune, sachant que le nombre d'habitants de la Commune du Chenit est doublé. (situation au 31.12.2021 : Le Chenit 4569h/L'Abbaye 1521h/Le Lieu 881h)

- 2022-début 2023 : montant estimé pour le Chenit CHF 744'000.- (sur un total CHF 939'200.-)
- 2023 : montant estimé pour le Chenit CHF 683'000.- (sur un total CHF 862'200.-)
- 2024 : montant estimé pour le Chenit CHF 146'000.- (sur un total CHF 183'900.-)

Soit un total à la charge de la Commune du Chenit de CHF 1'573'000.00

Le paiement de cette somme se fera d'une manière échelonnée sur présentation de demandes d'acomptes établies par le Centre Sportif et ceci au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine financier dans le compte 9123.2 *Préavis 4/2022 Centre Sportif « financement travaux de rénovation »*

Un amortissement de CHF 1'000'000.00 sera effectué par un prélèvement sur le fonds « Centre Sportif travaux » compte 9282.18 (solde au 31.12.2021 de CHF 1'000'000.-).

Le solde de CHF 573'000.- sera amorti par le budget de fonctionnement sur une durée de maximum 10 ans par le compte 171.3302 *amortissement Centre Sportif travaux rénovation*.

Le financement se fera par les liquidités courantes, et au besoin, par un recours à l'emprunt et ceci dans le cadre du plafond d'endettement fixé à CHF 40'000'000.00 pour la législature 2021-2026.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 4/2022,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à financer les travaux de rénovation du Centre Sportif
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 1'573'000.00
3. décide de porter ce financement au bilan dans le compte 9123.2 à l'actif du patrimoine financier
4. autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 1'000'000.- dans le fonds de réserve 9282.18 *Centre Sportif travaux* et d'amortir le solde, en 10 ans maximum, par le compte de fonctionnement 171.3302
5. autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire, la somme de CHF 1'573'000.00, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 40'000'000.- de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adj.

Olivier BAUDAT

Stéphanie BUTTET

Délégués par la Municipalité :

- M. Olivier Baudat, Syndic

- Mme Carole Dubois, Municipale

Autres délégués :

- Mme Delphine Toro, Directrice du Centre Sportif